

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation : 16/03/2023

Le vingt-deux mars deux mil vingt-trois à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Nicole JOULLIÉ, Maire,

Présents : Nicole JOULLIÉ, Maire, Emerick DALLA-BARBA (*ayant procuration de Virginie PUJOS*), Didier SARKISSIAN, François BUFFIN, Maires-Adjoint, Émilie DUBOS, Muriel TABARANT, Laurence TOMASELLO (*ayant procuration de Norberte MAUPEU*), Mathieu MENDOUSSE, Dimitri RANSAN (*ayant procuration de Théophile JOULLIÉ*), Gaston REY

Excusés : Norberte MAUPEU, Virginie PUJOS, Simon DANEY DE MARCILLAC, Théophile JOULLIÉ,

Secrétaire de séance : Dimitri RANSAN

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 février 2023 adopté à l'unanimité.

Mme le Maire énumère les principales dépenses et travaux effectués depuis la dernière séance et rend compte des « activités » de la commune.

OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Madame le Maire explique qu'afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation (travaux de la rue principale) et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu ; la municipalité de Barran pourrait contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'un crédit dénommée « ligne de trésorerie ». La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») lorsqu'il le souhaite.

La commune a consulté divers organismes de crédits afin de disposer d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 Euros sur un an.

Après analyse des offres, Madame le Maire présente l'offre qui correspond le mieux aux besoins de la commune, la proposition de la Banque Postale.

Les conditions de la ligne de trésorerie proposée par la Banque Postale sont les suivantes :

- Montant : 110 000 Euros
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt applicable : €STR + marge de 1.33% l'an
- Frais de dossier 220€
- L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque.
- Les tirages et versements seront effectués selon la Procédure de Crédit d'Office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum 10.000 euros pour les tirages.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

Vu la proposition commerciale de La Banque Postale en date du 13 mars 2023, annexée à la présente dont elle fait partie intégrante :

Approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie, si nécessaire, auprès de la Banque Postale d'un montant maximum de 110 000 Euros aux conditions indiquées ci-dessus.

Autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à constater l'ouverture d'une ligne de Trésorerie.

OBJET : PROJET D'ECLAIRAGE PUBLIC 2023

Madame le Maire expose qu'en 2023 une subvention appelé « Fond Vert » de 20% viendrait se rajouter au 30% de participation habituelle du Syndicat des Énergies du Gers sur les projets d'éclairage public pour le remplacement des luminaires par de luminaires LED

L'estimation des travaux d'éclairage public pour 102 points lumineux est évaluée par le SDEG comme suit :

- Montant Hors-Taxe :	80 000.01 €
- Subvention du S.D.E.G.	24 000.00 € (30% plafonnée à 80 000.00 € H.T)
- Subvention Fond vert	32 000.00€ (40% du H.T)
- Reste à charge pour la commune :	24 000.01 €

Madame le Maire soumet au vote l'adoption du projet d'éclairage public remplacement des luminaires par des luminaires LED ainsi que l'autorisation de signer le devis :

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le projet présenté

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis et la convention avec le SDEG pour la réalisation des travaux.

Les crédits nécessaires à la réalisation des travaux devront être inscrits au prochain budget.

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT DE BARRAN – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 du SERVICE ASSAINISSEMENT de BARRAN

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme BRUNEL, Comptable de la commune à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote de l'Assemblée Délibérante en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 du service assainissement de barran, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT DE BARRAN – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'Assemblée Délibérante du SERVICE ASSAINISSEMENT de BARRAN

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	109 236,72
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	109 236,72
	Réalisé :	94 989,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	49 650,75
	Réalisé :	18 832,57
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	49 650,75
	Réalisé :	48 712,14
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	94 989,00
Fonctionnement :	29 879,57
Résultat global :	124 868,57

Ainsi délibéré en séance publique le 20/12/2022

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT DE BARRAN – AFFECTATION DES RESULTATS 2022

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	5 729,10
- un excédent reporté de :	24 150,47
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	29 879,57
- un excédent d'investissement de :	94 989,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	94 989,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	29 879,57
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1008)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	29 879,57
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	
	94 989,00

OBJET : BUDGET LOTISSEMENT DE BARRAN – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 du BUDGET LOTISSEMENT la COULOMÈRE
--

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme BRUNEL, Comptable de la commune à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote de l'Assemblée Délibérante en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 du budget lotissement la couloumère, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

OBJET : BUDGET LOTISSEMENT DE BARRAN – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

le Conseil Municipal de la COMMUNE de BARRAN

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	194 814,00
	Réalisé :	82 563,20
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	260 412,94
	Réalisé :	133 930,66
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	234 314,00
	Réalisé :	72 850,41
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	234 314,00
	Réalisé :	97 064,37
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	51 367,46
Fonctionnement :	24 213,96
Résultat global :	75 581,42

OBJET : BUDGET LOTISSEMENT DE BARRAN – AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	24 213,96
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	24 213,96
- un excédent d'investissement de :	51 367,46
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	51 367,46
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	24 213,96
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	24 213,96
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	51 367,46

OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE BARRAN – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 du BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE BARRAN

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme BRUNEL, Comptable de la commune à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote de l'Assemblée Délibérante en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 du budget principal commune de barran, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE BARRAN – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'Assemblée Délibérante de la commune de BARRAN

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 912 846,12
	Réalisé :	1 029 297,55
	Reste à réaliser :	299 000,00
Recettes	Prévu :	1 912 846,12
	Réalisé :	1 520 381,40
	Reste à réaliser :	340 629,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	642 983,00
	Réalisé :	588 923,08
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	642 983,00
	Réalisé :	689 171,05
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	491 083,85
Fonctionnement :	100 247,97
Résultat global :	591 331,82

OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE BARRAN – AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	100 247,97
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	100 247,97
- un excédent d'investissement de :	491 083,85
- un excédent des restes à réaliser de :	41 629,00
Soit un excédent de financement de :	532 712,85

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	100 247,97
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	100 247,97
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	491 083,85

QUESTIONS DIVERSES :

- **PROGRAMME DE VOIRIE 2023 :**

Pour 2023 le conseil municipal a décidé de retenir les travaux suivants :

Chemin VC6 (Labenque)	11 939.40 €
Chemin VC6 (Gaston)	9 028.25 €
Chemin VC1 - Lieu-dit Marouquin	8 269.14 €
Chemin C15 (Laubarry)	10 023.20 €
Chemin C8 (La Tuilerie)	12 960.00 €
Point à temps	10 800.00 €
Pelle mécanique	2 592.00 €

Le plan de financement de voirie 2023 s'articulera donc comme dans le tableau ci-dessous et 71 413.41€ seront donc prévus en section fonctionnement du budget pour les travaux 2023.

DEPENSES

	Désignation	Montant dépenses prévues T.T.C
A	Travaux sur voies communales et rurales : revêtements.....	65 611,99
	Travaux sur voies communales et rurales : point à temps.....	
	Autres travaux sur voiries.....	
	Travaux de pelle mécanique.....	
B	Travaux de débroussaillage.....	
	S/Total travaux T.T.C.	65 611,99
	Maîtrise d'oeuvre : estimation à 3,5 % du coût travaux cadre A	2 296,42
	Reliquat programme antérieur estimé (déficit)	4 650 €
	TOTAL DEPENSES T.T.C.	72 558,41

RECETTES

Désignation	Montant recettes prévues TTC
Reliquat programme antérieur estimé (excédent)	
Récupération FTVA sur dépenses éligibles N-2	1 145 €
Participation Communale sur fonds libres	71 413,41
Subventions	
TOTAL RECETTES	72 558,41.

- Madame le Maire informe qu'un appel à candidature a été lancé pour l'organisation des soirées d'Arts Viv'en Val de Gers en 2023, l'évènement se déroulera sur le territoire intercommunal durant le mois de **juin 2023**. Il est décidé de postuler pour que Barran accueille une soirée.

- Madame le Maire informe que le local quartier St Sauveur appartenant à la commune devrait accueillir une agence immobilière à partir du mois septembre.

- Madame le Maire informe le conseil municipal de l'organisation d'un concert par l'association « Pôle Vocal Musiques en Armagnac » en l'église de Barran, le samedi 15 juillet 2023. Nous découvrirons un chœur d'enfants lyonnais, « la cigale de Lyon » qui depuis plus de 70 ans chante aux quatre coins de la Planète.

- Madame le Maire informe que la voie créée au village (sortie chemin de ronde) qui portera le nom de René ANTICHAN ; l'inauguration de cette rue sera réalisée lors de la journée commémorative qui a lieu chaque année à Mazères au mois de juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

**Le Maire
Nicole JOULLIÉ**

**Le secrétaire de séance
Dimitri RANSAN**